



MAIRIE

DE

**B E R N E X**

HAUTE-SAVOIE  
74500

Tel: 04 50 73 60 40  
Fax: 04 50 73 65 21  
www.mairie-bernex.net  
contact@mairie-bernex.net

# Course de la Dent d'Oche le Samedi 27 juin 2026 Trophée Pierre Mercier

## **REGLEMENT DE L'ÉPREUVE**

**Organisateur :** Commune de Bernex – Mairie, 74500 Bernex.

**Type de course :** Course de montagne / montée sèche, se déroulant selon les règles sportives applicables aux manifestations running de la FFA, sous réserve des autorisations administratives nécessaires.

**Nombre maximal de participants :** 130 coureurs.

**Départ :** 8h30 devant la mairie de Bernex, altitude 955 m.

**Arrivée :** Refuge de la Dent d'Oche, altitude 2 155 m.

**Distance et dénivelé :** 7 km – dénivelé positif annoncé : 1 200 m D+

### Inscriptions et conditions de participation

- Inscriptions en ligne sur le site de la mairie : [www.mairie-bernex.net](http://www.mairie-bernex.net).
- Droit d'inscription : **20 €** en ligne jusqu'au vendredi 26 juin 2026 inclus ; **25 €** le jour de la course, sous réserve des places disponibles.
- Catégories autorisées : coureurs majeurs, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus le jour de l'épreuve. Les catégories FFA concernées seront appréciées selon la réglementation en vigueur à la date de l'épreuve.
- Aucun dossard ne sera remis sans dossier d'inscription complet et justificatif santé valide.

### Justificatifs santé obligatoires

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur, avant la remise du dossard, de l'un des justificatifs santé suivants :

- soit une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit un titre de participation Pass Prévention Santé, dit PPS, délivré par la FFA via sa plateforme officielle, sous format papier, numérique, électronique, numéro unique ou QR code, et délivré au maximum un an avant la date de la manifestation.

Les licences FFA Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées pour participer à l'épreuve. Les licences étrangères et les licences délivrées par d'autres fédérations ne permettent pas, à elles seules, la participation à l'épreuve.

### Dossard

Un dossard sera remis par l'organisateur à chaque coureur le jour de l'épreuve, avant le départ. Il devra être porté pendant toute la durée de la course, de manière visible et non pliée.

### Sécurité, matériel et assurance

- En cas de mauvais temps la course pourra à tout moment être annulée par l'organisateur.
- Les bâtons sont interdits
- Téléphone portable **OBLIGATOIRE** pendant la course. Le numéro de téléphone fourni lors de l'inscription devra être joignable pendant l'épreuve.
- La sécurité intervient du départ (mairie) à l'arrivée (Refuge de la Dent d'Oche). A l'issue de la course, l'itinéraire à emprunter par les coureurs pour le retour est celui de la montée. Le retour se fait sous la responsabilité individuelle de chaque participant.
- Barrière horaire : **9h45** à Oche (Au-delà les concurrents seront disqualifiés de la course)
- 2 Ravitaillements : Fétivière (km 4) et Chalets d'Oche (km 6)
- Assurances : La Commune de Bernex, organisatrice de la course, est couverte par sa police d'assurance responsabilité civile dans le cadre de l'organisation de la manifestation. Il est vivement recommandé aux concurrents de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer conformément au code du sport.
- La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.
- La sécurité de la course est assurée par 1 médecin et l'Association départementale de Secours en Montagne 74 (uniquement sur le parcours montagne).
- Le concurrent s'engage à prendre connaissance et accepter le protocole sanitaire se rapportant aux événements sportifs se déroulant sur l'espace public en vigueur affiché au départ de la course et à le respecter.
- Le concurrent s'engage à accepter sans réserve le présent règlement.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ ou de disqualifier tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité, celle des autres concurrents, des bénévoles ou du public.

Fait à Bernex, le 27 mai 2026  
Le Maire, Pierre-André JACQUIER